



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 09.03.2023

Orléans Métropole rachète la Ferme des Cassines

Orléans Métropole s'est portée candidate pour racheter la Ferme des Cassines, située sur la commune de Saint-Jean-le-Blanc. Avec cette acquisition elle souhaite préserver le caractère agricole de ces terres mais aussi renforcer et matérialiser son engagement en faveur de l'agriculture locale, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Loiret.



La Ferme des Cassines à Saint-Jean-le-Blanc (204 route de Sandillon) a été proposée à la vente (près de 700 000 €) par l'intermédiaire de la Safer (Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural) au printemps 2022. Elle est composée de 59,44 ha de terres regroupées et de bâtiments de corps de ferme (maison d'habitation, granges, pigeonnier du XVIIIème siècle). Les terres sont certifiées "agriculture biologique" et s'insèrent dans le périmètre de protection des captages d'eau potable d'Orléans.

Depuis 2012 Orléans Métropole est engagée aux côtés de la Chambre d'agriculture du Loiret dans le cadre de la charte agricole, programme de 32 actions, avec pour objectif prioritaire le développement d'une agriculture urbaine et périurbaine durable sur le territoire des 22 communes de la métropole.

Avec cette acquisition, plusieurs axes de réflexions se dégagent déjà :

- L'installation d'un ou plusieurs agriculteurs de façon pérenne ;
- La valorisation des produits locaux dans les bâtiments du corps de ferme avec notamment comme ambition la création d'un point de vente ;
- La dynamisation de l'installation d'agriculteurs sur la métropole, par la création d'un "espace test" fixe dédié à l'association Terr'O, couveuse agricole, sur une partie des terres. Des porteurs de projets pourront ainsi l'exploiter pour 3 ans et être accompagnés, avant de créer leur propre société. Par cet outil, Orléans Métropole contribue à l'émergence de porteurs de projets concrets, candidats à la reprise des entreprises agricoles du territoire ;
- Le développement de projets d'innovation, d'expérimentation et de démonstration en lien avec les forces vives du territoire.

Ces orientations feront l'objet d'études et de réflexions impliquant les partenaires et acteurs du territoire dans les mois à venir. Durant ce temps de concertation, une convention de mise à disposition temporaire sera passée avec un agriculteur pour l'exploitation et l'entretien des terres.

A RETENIR

- Un agriculteur exploitera les terres de façon temporaire le temps d'identifier les candidats qui s'y installent de façon pérenne
- Les projets de développement agricole seront étudiés et phasés sur l'année 2023
- Les diagnostics et scénarios d'aménagement des bâtiments démarreront dès 2023

Germain FOURNIER, attaché de presse
Direction de l'information et de la communication

Tél. : 02 38 79 29 98 / 06 77 27 93 38

Mail : germain.fournier@orleans-metropole.fr

www.orleans-metropole.fr

#OrleansMetropole



@RPOrleansMetro

